DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

Saleilles

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Qui ont pris part à la délibération : 29
Date de la convocation : 16/10/2026
Date d'affichage : 16/10/2026

DELIBERATION N° 090/2026
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jordi Delclos, Maire de la Commune.

Présents : Jordi DELCLOS – Yannick CALLAREC – Marie-Aude PECH – Benoit MARFIN – Bénédicte SARASSAT – Nicolas ROBLES – Caroline PICCOLO – Marc MODICA – Diana IBANEZ – Bernard MASSINES – Patricia LETTERIO – Marie-José FERNANDEZ – Dominique HALET – Antoinette SEVILLA – Pierre-Yves MONTOYA – Nathalie PRIETO – François-Pierre BLANC – Philippe LOPEZ – Cécile DUPEYRON – Céline GARCIA – Virginie MURILLO – Robert TARDA – Armand CHAUVET – Sonia MAC VEIGH – Céline AURIACH – Fabrice RALLO – Florence MICOLAU

Pouvoirs :
- Cyril ROLDAN donne pouvoir à Caroline PICCOLO
- Stéphane LE COQ donne pouvoir à Fabrice RALLO

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Monsieur Yannick CALLAREC

OBJET : Approbation du pacte de gouvernance partagée de la Communauté Urbaine « Perpignan Méditerranée Métropole » (CU PMM) pour la mandature 2026-2032.

M. le Maire expose à l'assemblée le pacte de gouvernance partagée de la CU PMM pour la mandature 2026-2032 qui se propose de faire évoluer la gouvernance de l'EPCI en ce qui concerne, d'une part, ses fondements politiques renouvelés, d'autre part, ses instances constitutives dont les rôles respectifs sont affirmés, enfin, son organisation, son fonctionnement qui se structurent entre exigence d'efficacité et garantie de proximité.

Il indique que le pacte de gouvernance est l'expression du pacte communautaire entre les communes membres et il concrétise le projet de construction de la communauté choisie, traduisant une volonté politique qui s'inscrit dans le cadre de la loi du 27/12/19 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, tout en assurant également la continuité du projet de territoire Terra Nostra.

Puis, M. le Maire précise que ce pacte adressé à tous les élus traduit l'affirmation d'une triple dimension pour la CU PMM, à savoir :

- Bâtir une gouvernance respectueuse de la richesse et de la diversité des territoires ;
- Maintenir et renforcer les services de proximité ainsi que les spécificités territoriales et la complémentarité des communes ;
- Construire une « communauté de projets » pour relever les défis de demain.

Enfin, M. le Maire ajoute que ce pacte affirme la volonté des élus de s'unir pour être en capacité de faire rayonner le territoire de PMM, de bâtir un projet de territoire ambitieux qui garantit l'attractivité, de proposer un développement économique créateur d'emplois et de richesses.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil d'adopter le pacte de gouvernance partagée de la Communauté Urbaine « Perpignan Méditerranée Métropole » pour la mandature 2026-2032 et de l'autoriser à signer toute pièce utile en la matière.

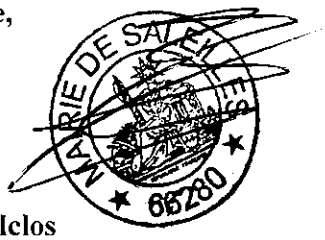
Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** le pacte de gouvernance partagée de la Communauté Urbaine « Perpignan Méditerranée Métropole » pour la mandature 2026-2032, tel que joint à la présente délibération ;

- **Autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jordi Delclos

Publication le : 27 OCT. 2026

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20261022-del-090-2026-DE
Date de télétransmission : 23/10/2026
Date de réception préfecture : 23/10/2026